République Française Département de l'Yonne



COMMUNE DE BROSSES

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2023

PECHERY, Maya MOKUS, Corine LEGENDRE

Nombre de membres en Séance du 20 septembre 2023 exercice: L'an deux mil vingt-trois et le vingt septembre à 20 heures, le Conseil 10 Municipal régulièrement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en la **Présents:** salle commune en mairie de Brosses en séance publique, sous la 10 présidence de Monsieur Alain MARC, maire. **Votants:** Sont présents : Alain MARC, Jean-Louis VINCENT, Clément 10 NAULOT, Thomas STEFANI, Annie DUFRESNE, Céline LAMBLOT, François MANDRON, Patrick

Secrétaire de séance : Corine LEGENDRE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 21 juin 2023
- CCAVM Rapport activité 2022
- Travaux église Don Association Amis de Saint-Andoche
- Don de Madame BIELLE
- SDEY prévision programme travaux futurs
- Décision sur devis ancienne poste et devis peinture porte
- Point sur défense incendie Bouteau
- CCAVM point installation défibrillateurs
- Prévision organisation festivités de fin d'année
- Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte, l'ajoût de trois points à l'ordre du jour :

- Mise à jour de la Commission de Contrôle Electorale
- Contrat entretien horloges communales
- Proposition achat parcelle communale

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2023

Après lecture du procès verbal de la séance du 21 juin 2023, celui-ci n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

- une formation sur la "compétence eau potable" est organisée par le Pays Avallonnais et la CCAVM en partenariat avec l'ARS et Ascomade, le 25 septembre à Avallon, Monsieur le Maire donne un ordre de mission à Monsieur Thomas STEFANI afin qu'il y représente la commune de Brosses.
- une journée d'information sur l'importance de l'équilibre sylvo cynégétique et le rôle des collectivités propriétaires forestiers est organisée à Lormes le 9 octobre par l'ONF et Les Communes Forestières de la Nièvre et de l'Yonne, Monsieur le Maire donne un ordre de mission aux trois garants des bois afin qu'ils y représentent la commune de Brosses.
- Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal changement de Conseiller des Communes de la DGFIP, Madame Chann Lagrange est remplacée par Monsieur Joël DEMONT.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

• Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise BODET, lors de son intervention sur le coffret de l'horloge de l'église, a du ajouter une prestation

(fourniture et pose d'un câble) pour un montant de 140,40 € et qu'il en a ordonné le paiement.

Objet: CCAVM - RAPPORT ACTIVITES 2022 - DE 2023 043

Chaque conseiller a été destinataire du rapport et de ses annexes par mail pour qu'il en prenne connaissance avant le conseil municipal.

Comme chaque année Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN (CCAVM) établi par son président.

Le rapport d'activités a pour vocation de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN, de présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année et des repères. Il livre une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établisse un rapport annuel d'activités qui doit être adressé à chaque Maire des communes membres avant le 30 septembre de l'année N+1. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les Conseillers communautaires sont entendus. Les représentants de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an de l'activité de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée à l'unanimité, donne son quitus à la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN (CCAVM) concernant son rapport d'activités pour l'année 2022.

Objet: MISE A JOUR COMMISSION CONTROLE ELECTORALE - DE 2023 044

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée :

- 1° D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission en application du présent 1°;
- 2° D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département;
- 3° D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Considérant que les membres représentant la municipalité ont perdu leur faculté d'y sièger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée à l'unanimité, désigne pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales de Brosses :

Membres titulaires:

- conseiller municipal: Monsieur Thomas STEFANI, conseiller municipal,
- délégué de l'administration : Madame Joëlle DESSAINT,
- délégué du tribunal : Monsieur Didier DUFRESNE.

Membres suppléants :

- conseiller municipal : Madame Annie DUFRESNE, conseillère municipale,
- délégué de l'administration : Monsieur Yannick JACOB,
- délégué du tribunal : Madame Roselyne MOREAU.

Objet: CONTRAT ENTRETIEN HORLOGES COMMUNALES - DE 2023 045

Un contrat d'entretien a été signé avec la société BODET CAMPANAIRE pour l'entretien préventif et la maintenance des clochers, des horloges et des paratonnerres de l'église. Cependant, il y a lieu de rajouter une prestation de maintenance des équipements de l'installation campanaire de la mairie.

La société BODET CAMPANAIRE a présenté une proposition de contrat de maintenance multisite des installations campanaires de la commune pour un montant de 420 € TTC/an. Il s'agit de statuer sur ce contrat et, le cas échéant d'autoriser la maire à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée à l'unanimité.

- DÉCIDE d'accepter le contrat pour l'entretien préventif et la maintenance des clochers, des horloges et des paratonnerres de la commune (église et mairie) pour un montant de 420 € TTC/an,
- AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche, engager toute dépense et signer tout document inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire indique que la première pendule de la mairie date de 1915, la seconde dans les années 70/80. Il y aura lieu de prévoir le remplacement complet de l'ensemble campanaire de la mairie.

Objet: TRAVAUX EGLISE - DE 2023 046

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que différents travaux de mise en sécurité de l'église sont nécessaires : redressement de la flèche du clocher, remplacement de la grande porte de l'église et mise aux normes du coffret électrique des cloches.

Dans ce cadre, des devis pour la peinture des portes ont été demandés. Celui de l'entreprise PORCHER a été reçu pour un montant de 994.46 € TTC (non assujetti à la TVA) pour effectuer la peinture de la grande porte et de la petite porte de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise PORCHER a été reçu pour un montant de 994.46 € TTC (non assujetti à la TVA) pour effectuer la peinture de la grande porte et de la petite porte de l'église.
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche, engager toute dépense et signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés recontrées par l'entrepreneur pour les travaux sur la flèche du clocher. Celle-ci munie d'une boule en plomb est très lourde et repose sur un élément de charpente fragilisé. De plus, pour accéder au clocher il est nécessaire d'être équipé de deux engins de levage, ce qui n'était pas prévu et retarde l'avancée des travaux.

Objet: EGLISE - DON ASSOCIATION AMIS DE SAINT ANDOCHE - DE 2023 047

Les travaux de mise en sécurité de l'église de Brosses ont été entrepris en partenariat avec l'association des Amis de Saint-Andoche qui s'est engagée à participer au financement des travaux.

Les travaux sont commencés et l'association a donc fait un don à la Mairie de 5000 €. Le Conseil Municipal remercie l'association pour ce don.

Le conseil doit prendre une délibération pour accepter le don et pour mandater le Maire aux fins d'encaisser le chèque remis par le Président de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité décide :

- d'accepter le don de l'Association des Amis de Saint-Andoche en participation aux travaux de mise en sécurité de l'église de Brosses ;
- de mandater Monsieur le Maire aux fins d'encaisser le chèque de 5 000 € remis par le Président de l'association.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le président actuel de l'Association des Amis de Saint-Andoche va quitter ses fonctions fin décembre 2023 et qu'il cherche un successeur.

Objet: EGLISE - DON MME BIELLE - DE_2023_048

Lors des obsèques de Monsieur Jacques BIELLE, Monsieur le maire a mis gracieusement la salle de la mairie à la disposition de la famille pour y accueillir les proches du défunt. En remerciement, son épouse a fait un don en espèces de $100 \ \mbox{e}$ à la commune en indiquant qu'elle souhaitait que ce don serve à la réfection de la plaque de l'église.

Le Conseil Municipal remercie Madame BIELLE pour ce don. Mais dans la mesure où la commune ne peut accepter d'espèces, Monsieur le Maire propose de confier ce don à l'Association des Amis de Saint-Andoche, à charge pour elle de satisfaire la demande de Madame BIELLE, à savoir que ce don serve à la réfection de la plaque de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité décide d'accepter le don de Madame BIELLE d'un montant de 100 € en espèces et de le confier à l'Association des Amis de Saint-Andoche, à charge pour elle de satisfaire la demande de Madame BIELLE, à savoir que ce don serve à la réfection de la plaque de l'église. Le Conseil Municipal demande au Maire de veiller à la bonne destination de ce don.

Objet: SDEY - PROGRAMME TRAVAUX 2024 - DE 2023 049

Afin de préparer ses investissements pour l'année 2024, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) souhaite connaître en amont les besoins de travaux sur le territoire de chaque commune.

Le SDEY peut, en effet, accompagner les communes pour leurs projets, dans les domaines suivants :

- L'électrification via le renforcement, la sécurisation, l'extension, l'enfouissement esthétique des réseaux électriques, ou la démolition de cabine haute,
- L'éclairage public, pour vos besoins d'extension ou de rénovation,
- Le diagnostic énergétique des bâtiments communaux ou la mise en place de solutions d'énergies renouvelables (solaire photovoltaïque ou thermique), chaufferie bois et réseau de chaleur, la rénovation de bâtiments publics existants ou la construction de bâtiments neufs, l'isolation de combles perdus, ou la thermographie de vos bâtiments communaux,
- La pose de bornes de recharge pour véhicules électriques et l'autopartage de véhicules électriques communaux,
- L'extension du réseau de gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée à l'unanimité, décide d'inscrire l'implantation de lampadaires solaires le long de la rue Creuse et l'enfouissement des réseaux rue des Montégus (Brosses le Bas) dans le cadre de l'aménagement de la voie publique, au programme des travaux du SDEY pour 2024.

Objet: APPROBATION DEVIS TRAVAUX - DE 2023 050

Afin de mettre à disposition des associations le local de l'ancienne poste et compte-tenu de sa longue durée de fermeture, il y a lieu d'en effectuer la remise en état. Notamment concernant des travaux de plomberie. Des devis ont été demandés, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise PODER pour un montant de 2893.93 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise PODER d'un montant de 2893.93 € TTC pour effectuer des travaux de plomberie dans le local de l'ancienne poste. Il mandate Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche, engager toute dépense et signer tout document inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Objet: RENOUVELLEMENT ABONNEMENT PANNEAUPOCKET - DE_2023_051

PanneauPocket est une application mobile simple permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, intercommunalité, association, école etc...

Les administrateurs désignés au sein de la Mairie se connectent à la plateforme panneaupocket.com pour rédiger les messages d'informations et d'alertes. Pas de logiciel à installer et donc la possibilité de diffuser les messages et alertes depuis n'importe où. Une notification est envoyée immédiatement sur les smartphones/tablettes des administrés ayant mis en favoris la Commune.

Les habitants et les visiteurs téléchargent gratuitement l'application PanneauPocket sur leur smartphone sans créer de compte (aucunes données personnelles à fournir). Ils reçoivent une notification à chaque nouvel évènement et accèdent en 1 clic aux informations et alertes publiées par leur Mairie, leur Intercommunalité, leur Gendarmerie...

La commune de Brosses est abonnée à cette application depuis un an pour la somme de 130 € TTC/an au lieu de 180 € dans la mesure où elle est également adhérente de l'Association des Maires Ruraux de France.

Il s'agit donc de statuer sur le renouvellement de cet abonnement, sachant que les statistiques de connections indiquent que beaucoup d'administrés se connectent sur la plateforme très régulièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée à l'unanimité, décide de renouveler l'abonnement à la plateforme d'information PanneauPocket d'année en année à compter de 2023 pour un montant de 130 €/an.

Objet: ACHAT SAPINS DE NOEL - DE 2023 052

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs 2023 des sapins proposés par l'entreprise JOSEPH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité, décide de lancer la consultation des administrés pour inscription et la commande des sapins auprès de l'entreprise JOSEPH y compris un grand sapin pour la salle des fêtes et un grand sapin pour le devant de la mairie. Il mandate Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche, engager toute dépense et signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet: PROPOSITION ACHAT PARCELLE COMMUNALE - DE 2023 053

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'achat d'un administré résident sur la commune de la parcelle cadastrée section ZM numéro 0038 sise rue de la Louise, d'une surface de 900 m² et appartenant à la commune.

Cette parcelle est contigüe à sa propriété. Elle est actuellement en friche et son absence d'entretien lui occasionne des désagréments. Il souhaite donc l'acquérir pour l'entretenir et agrandir son jardin.

La commune n'a pas d'usage spécifique pour cette parcelle. Il est donc proposé d'accepter le principe de cette vente et de statuer définitivement à réception de l'offre financière présentée par le futur acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée à l'unanimité :

- donne un accord de principe pour la vente de la parcelle ZM 0038 audit administré.
- statuera définitivement à réception de l'offre financière présentée par le futur acquéreur,
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche, recevoir toute recette et signer tout document inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Objet: INSTALLATION DE LA FIBRE

Les travaux d'installation de la fibre sont en cours de finalisation. Presque tous les habitants de Brosses sont éligibles à ce jour. Les administrés sont avertis qu'ils doivent vérifier l'adresse de raccordement à laquelle les connecte leur fournisseur d'accès. En cas de litige, ils peuvent venir en mairie pour se faire remettre un certificat de résidence certifiant leur adresse effective.

Une documentation explicative accompagnée d'une checkliste sera distribuée très prochainement dans toutes les boîtes aux lettres.

Objet: POINT DEFENSE INCENDIE BOUTEAU

La bâche de protection incendie a été mise en place grâce à la mise à disposition gracieusement d'une parcelle de terrain par un administré. La commune se portera prochainement acquéreur du terrain occupé par cette bâche. Un entourage obligatoire sécurisé par un grillage avec des haies est à effectuer et l'achat du matériel adéquat est à prévoir.

Objet: CCAVM - MARCHE MUTUALISE DEFIBRILLATEURS

Dans le cadre du marché mutualisé d'achat de défibrillateurs porté par la CCAVM, la commune de Brosses s'est portée acquéreur de deux défibrillateurs pour un montant total de 2467.20 € TTC. Ils ont été installés par l'entreprise retenue : un auprès de la Salle des fêtes et un sous le préau derrière la mairie. Une signalisation a été mise en place.

Objet: ASSEMBLEE GENERALE UNA CURE SEREIN

L'association d'aide à domicile UNA CURE-SEREIN organise son assemblée générale le mercredi 4 octobre 2023. Dans la mesure où 11 habitants de Brosses bénéficient de ses services, la présence d'une représentant de la commune est requise. Monsieur le Maire, empêché, demande au Premier Adjoint de bien vouloir l'y représenter.

Objet: ONF - ADJUDICATION

L'ONF a fait parvenir à la mairie une proposition d'adjudication pour une vente de bois pour un montant de 5115.49 €. Monsieur le Maire sur les conseils des garants des bois a accepté cette proposition.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Concernant le contrôle des extincteurs, le dernier effectué date de 2019, contact va être pris avec le prestataire habituel pour mise à jour des équipements.
- La consultation pour les affouages 2023/2024 va être lancée.
- Des panneaux vont être ajoutés au projet de signalétique pour l'aire de jeux et les parkings. Les artisans/commerçants intéressés non encore inscrits sont priés de se faire connaître en mairie.
- Espaces verts : les arbres et arbustes abîmés vont être remplacés, la pelouse devant la mairie doit être remise en état.
- Le Rû de Brosses à Chevroches voit son débit fluctuer sensiblement. La police de l'eau doit faire un contrôle en amont afin d'en analyser les raisons.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question ni information, la séance est levée à 22 heures.